

ACTE D'ENGAGEMENT

Accord Cadre

(Art 76 du CMP)

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Association Foncière Pastorale de la Motelotte

Siège social
Mairie de
88210 LE SAULCY

Siège administratif
Communauté de Communes du Pays de Senones
16 Place Dom Calmet
88210 SENONES

OBJET du MARCHÉ : accord-cadre relatif à l'exécution des travaux de rénovation pastorale sur les communes de Le Mont, Belval et Le Saulcy

Accord-cadre passé en application de l'article 76 du CMP et selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics

Personne habilitée à donner des renseignements complémentaires et ordonnateur :

Monsieur le Président de l'AFP de la Motelotte

Comptable assignataire des paiements : Monsieur le Comptable public de Senones

- LOT 1 : Broyage, Ensemencement, Amendement, Compactage
- LOT 2 : Travaux de réalisation de fossés à ciel ouvert et pose d'aqueducs
- LOT 3 : Fourniture de clôtures

A - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Article 1 - Objet de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre a pour objet d'établir les termes régissant des futurs marchés à passer pour des travaux de rénovation pastorale sur les communes de Le Mont, Belval et Le Saulcy.

En application de l'article 76 du Code des marchés publics, des marchés individuels seront attribués sur la base de cet accord et après mise en concurrence organisée entre les titulaires de l'accord-cadre. Les modalités de la remise en concurrence et de l'attribution des marchés sont décrites à l'article 4 du Cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

Article 2 - Engagement du candidat

Je soussigné :

Agissant au nom et pour le compte de la société :

dont le siège social est :

Immatriculée à l'INSEE sous le numéro :

et au registre du commerce et des sociétés de :

sous le n° :

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui y sont mentionnés et après avoir fourni les déclarations, attestations et certificats prévus à l'article 6 du Règlement de consultation,

M'engage (Nous engageons) sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus :

- à présenter lors de chaque consultation pour un marché subséquent, une offre au moins aussi avantageuse, en termes de prix, de délais et de qualité que ma présente offre qualificative ci-après ;
- à justifier par écrit, en cas d'absence de réponse, de mon impossibilité de répondre ».

Article 3 : Prix

L'unité monétaire souhaitée par l'AFP de la Motelotte est l'euro (€).

LOT 1 : Broyage, Ensemencement, Amendement et Compactage

	MONTANT TOTAL HT	T.V.A	MONTANT T.T.C
TOTAL

Soit (Montant TTC total en toutes lettres) :€

LOT 2 : Travaux de réalisation de fossés à ciel ouvert et pose d'aqueducs

	MONTANT TOTAL HT	T.V.A	MONTANT T.T.C / Ha
TOTAL

Soit (Montant TTC total en toutes lettres) :€

LOT 3 : Fourniture de clôtures

	MONTANT TOTAL HT	T.V.A	MONTANT T.T.C / Ha
TOTAL

Soit (Montant TTC total en toutes lettres) :€

Article 4 - Paiements

Comptable assignataire des paiements :

Le receveur de la Communauté de Communes du Pays de Senones - Trésorerie de SENONES (88210)

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l'accord-cadre et des marchés subséquents marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

Au nom de : *(Joindre un relevé d'identité bancaire)*

Sous le numéro :

.....
CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLÉ RIB

Établissement (libellé en toutes lettres) :

Adresse :

Article 5 - Délais

Le délai d'exécution des travaux sera indiqué lors de chaque consultation et servira à l'analyse des offres.

Article 6 - Validité de l'offre

6-1 Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre m'est notifiée dans un délai de Quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date de remise des offres.

6-2 J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie à mes torts exclusifs que je ne tombe pas sous le coup de l'article 50 de la loi 52.401 du 14 avril 1952 modifié par l'article 56 de la loi N°78.753 du 17 juillet 1978 et par l'article 27 de la loi 97.210 du 11 mars 1997.

6-3 Je prends acte de ce que l'absence d'offres de ma part, pour un marché subséquent, constitue en terme de concurrence, un préjudice pour l'AFP de la Motelotte, susceptible, en cas de manquement non justifié, de donner lieu à une exclusion de l'accord cadre et, selon les conséquences observées, à une demande d'indemnisation, auprès du Tribunal administratif de Nancy, du préjudice subi.

Fait en un seul original.

A Le

Signature de l'entrepreneur et cachet de l'entreprise
Avec la mention manuscrite « Lu et approuvé »
Le soumissionnaire,

B - REPONSE DE L'AFP DE LA MOTELLOTTE

Est acceptée la présente proposition pour valoir acte d'engagement en ce qui concerne :

- Le lot n°1 - Broyage, ensemencement, amendement, compactage**
- Le lot n°2 – Travaux de réalisation de fossés à ciel ouvert et pose d'aqueducs**
- Le lot n°3 – Fourniture de clôtures**
- Ou la totalité des lots ;**

Le représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur le Président,
À Le Saulcy, le

C - NOTIFICATION DE L'ACCORD-CADRE

La notification transforme le projet d'accord-cadre en accord-cadre et le candidat en titulaire. Elle consiste en la remise d'une photocopie au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception (AR). Dans ce cas, coller dans le cadre ci-après l'avis de réception postal, daté et signé du titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent accord-cadre

A, le

Signature

Reçu l'avis de réception postal de la notification de l'accord-cadre :

AR